

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



ARRETE MUNICIPAL
portant réglementation provisoire de la circulation
RD 33 D

**Travaux de visite de l'Ouvrage d'Art permettant à la
RD 33 D de traverser la Garonne sur la commune de
Barbazan nécessitant de réglementer la circulation**

STATION THERMALE CLASSEE

Le Maire de la commune de Barbazan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code de la Route

Vu le Code Pénal

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en vigueur (Livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire)

Considérant la demande du Conseil départemental de la Haute-Garonne Secteur Routier de Saint-Gaudens,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La circulation sera temporairement réglementée sur la RD 33 D. Cette réglementation sera applicable du lundi 27 septembre 2021 à partir de 8h au vendredi 1^{er} octobre 2021 jusqu'à 18h.

ARTICLE 2 :

La circulation sera interrompue et la route sera barrée pour tous les véhicules. Une déviation sera mise en place.

Le stationnement sera interdit.

L'entreprise GETEC Sud-Ouest, agissant pour le compte du Conseil Départemental de la Haute-Garonne sera entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait des travaux qu'il y ait ou non de leur part négligence, imprévoyance ou toute autre faute commise.

ARTICLE 3 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 5 :

Mr le Chef de Brigade commandant la Gendarmerie de BARBAZAN,

Mr le Directeur Départemental de l'Équipement,

Mr le responsable de l'entreprise GETEC Sud-Ouest,

Mme le Maire de la Commune de Barbazan,

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire,

Michèle STRADERE.





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

**DIRECTION
DES ROUTES**

CADRE RESERVE AU CD 31

Envoyez votre demande **7 jours (au minimum) avant effet** par courrier électronique à l'adresse suivante : routes.circulation@cd31.fr
Chaque dossier devra être visé du chef de secteur routier, daté et signé (avec tampon) des mairies en cas d'avis, information des forces de l'ordre, avis des transports le cas échéant.

Police de la circulation sur les Routes Départementales Demande d'arrêté temporaire

Dossier suivi par : COUZINET Cédric

Téléphone : 60 72 52 53 14

1. Objet : Les travaux de visite de l'Ouvrage d'Art permettant à la RD 33 D de traverser la Garonne sur la commune de Barbazan nécessitent de réglementer la circulation.

Nature de la réglementation :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 10. Interruption de la circulation. | <input checked="" type="checkbox"/> 17. Interdiction de stationnement. |
| <input checked="" type="checkbox"/> 11. Déviation consécutive à des travaux. | <input type="checkbox"/> 18. Interdiction de dépassement. |
| <input type="checkbox"/> 12. Déviation consécutive à des manifestations publiques. | <input type="checkbox"/> 19. Limitation de tonnage. |
| <input type="checkbox"/> 13. Alternat de circulation manuel(Piquets K10) | <input type="checkbox"/> 20. Limitation de hauteur. |
| <input type="checkbox"/> 14. Alternat de circulation par feux de chantier. | <input type="checkbox"/> 21. Limitation de vitesse. |
| <input type="checkbox"/> 15. Alternat de circulation (B 15 - C 18). | <input type="checkbox"/> 22. Enquêtes de circulation. |
| <input type="checkbox"/> 16. Mise en sens unique. | <input type="checkbox"/> 23. Barrière de dégel. |
| <input type="checkbox"/> 24. Autres (préciser) : | |

2. Localisation

A ou H (1)	R.D. concernées	Classe	G. C. (2)	P. R. origine	P. R. extrémité	Commune
H	33 D	3		1+088	1+126	Barbazan

(1) - A = Agglo (joindre l'avis du Maire).
H = Hors agglo (joindre l'avis du Maire).

(2) - R. D. classée G.C. (Grande Circulation)
Joindre copie de l'avis du Préfet.

3. Date et horaire des travaux et modes de contraintes

Période du :	Lundi	27	Septembre	2021	à partir de :	08 00
	<i>Jour</i>	<i>Date</i>	<i>Mois</i>	<i>Année</i>		<i>heure</i>
Jusqu'au :	Vendredi	1	Octobre	2021	Jusqu'à	18 h 00
	<i>Jour</i>	<i>Date</i>	<i>Mois</i>	<i>Année</i>		<i>heure</i>

➤ Plages horaires quotidiennes des travaux :

De H à H (Facultatif) et de H à H

➤ Contraintes de circulation :

- Maintenues toute la période (*jour et nuit*) Route barrée à tous véhicules
 Levées les week-end et jours fériés. Route barrée sauf bus et secours

Levées en dehors des heures de travaux.

Autres (préciser) :

4. Itinéraire(s) de déviation(s) envisagé(s) (cf schéma type chap.6 signalisation)

➤ Types de véhicules : V. L. + P. L. V. L. seulement

A ou H (1)	R.D. concernées	Classe	G. C. (2)	P. R. origine	P. R. extrémité	Communes
H	825	2		3+487	6+090	Labroquère
A	825	2		6+090	6+245	Labroquère
H	825	2		6+245	6+814	Valcabrière
H	825	2		6+814	7+285	Loures-Barousse
A	825	2		7+285	7+870	Loures-Barousse
H	RN 125		X			

(1) - A = Agglo (joindre l'avis du Maire).
H = Hors agglo (joindre l'avis du Maire).

(2) - R. D. classée G.C. (Grande Circulation)
Joindre copie de l'avis du Préfet.

5. Demandeur(s)

➤ Pour le compte de :

Conseil Départemental de la Haute-Garonne Secteur Routier de Saint-Gaudens
Rue Louis Blériot 31800 Saint-Gaudens

Autre(s) : :

(nom et adresse) :

En qualité de : Gestionnaire Maître d'ouvrage. Maître d'oeuvre

➤ Exécution des travaux :

En régie, avec : Parc technique Secteur Centre

Intervenant extérieur : Entreprise(s) : GETEC SUD-OUEST
59 Avenue de Général De Crouette 31110 TOULOUSE

Autre(s) (précisez) :

6. Signalisation

Désignation des panneaux	Organisme à qui incombe la charge des dépenses	Responsable de la mise en place
Signalisation de chantier <i>Schéma-type Manuel du chef de chantier du SETRA/CERTU</i> <input type="checkbox"/> DT n° <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="checkbox"/> CF n° <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="checkbox"/> CM n° <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Conseil Départemental 31 <input type="checkbox"/> Autre(s) (précisez) :	<input type="checkbox"/> Secteur/Pôle <input type="checkbox"/> Autre(s) (précisez) :
Signalisation de déviation <i>Schéma-type Manuel du chef de chantier du SETRA/CERTU</i> <input checked="" type="checkbox"/> DC n° <input type="text"/> <input type="text"/> 6 <input type="text"/> 1	<input type="checkbox"/> Conseil Départemental 31 <input type="checkbox"/> Autre(s) (précisez) :	<input type="checkbox"/> Secteur/Pôle <input type="checkbox"/> Autre(s) (précisez) :

Autres (préciser) :

Nom du Secteur Routier chargé du contrôle : Saint-Gaudens

7. Pièces à joindre

- un extrait de plan 1/25 000e avec la situation des travaux pointée et, le cas échéant, avec le parcours fléché des déviations mises en place (P.L./V.L.) ;
- les correspondances et justificatifs nécessaires à l'établissement de l'arrêté (*demande des pétitionnaires, comptes-rendus de réunions, copies courriers divers, avis du Préfet, arrêtés des Mairies, avis des Transports, etc*) ;
- sauf indication déjà portée dans le tableau précédent (n° de schéma-type) : *joindre un schéma-type de la signalisation temporaire (8ème partie du Livre 1 de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière).*

Avis du secteur routier

Rapport du Chef du Secteur routier de : .

1° Justification concernant le bien-fondé de la demande :

Les travaux de visite de l'Ouvrage d'Art permettant à la RD 33 D de traverser la Garonne sur la commune de Barbazan nécessitent de réglementer la circulation par la pose d'une déviation afin d'assurer la sécurité des usagers, des riverains et celle des ouvriers de l'entreprise.

2° Mesures envisagées pour atténuer la gêne apportée aux usagers :

.....
.....
.....

3° Mesures envisagées pour la prise en compte des transports collectifs :

- Maintien des circuits
 Possibilités de déviation (*) (saisine obligatoire de la Direction des Transports).

() pour toute modification de circuits de transports collectifs, les justificatifs (copie des avis de transmission) devront être joints à votre demande d'arrêté temporaire.*

.....

4° Justification (si nécessaire) concernant l'itinéraire de déviation :

.....

5 Avis de synthèse circonstancié :

.....
.....

A Saint-Gaudens, le 04/08/2021.

Le Chef de Secteur soussigné,

Avis ou Information de la Gendarmerie *OU* de la Police Nationale

Commissariat des Polices Urbaines : dans les limites administratives de Toulouse, Colomiers, Saint-Gaudens, Valentine, Miramont.

Brigade de Gendarmerie de :

Information Favorable Sous réserve :

Pas de réponse

.....

Cachet, date et signature

Le

Avis ou Information Maire(s)

**Accompagné de l'Arrêté Municipal pour les sections de R. D. et des V. C en agglomération concernée
 (s'il n'y a pas d'arrêté conjoint)**

<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Pas de réponse Mairie de <u>Barbazan</u> (cachet date et signature) 318121 	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Pas de réponse Mairie de (cachet date et signature)	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Pas de réponse Mairie de (cachet date et signature)
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Pas de réponse Mairie de (cachet date et signature)	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Pas de réponse Mairie de (cachet date et signature)	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Pas de réponse Mairie de (cachet date et signature)

